

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADL13Y1-100	ADL13Y1-PRRS_SD_(FR)_V02 Version : 02	Date Création : 21/04/23
-------------------------	--	--------------------------

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE et de la SOCIETE

1.1 Identificateurs de produit

ADIALYO™ EU/NA PRRSV Kit – A6

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pour usage vétérinaire in vitro uniquement - Pour usage animal uniquement.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société ADIAGENE SAS
9 rue Calloët-Kerbrat
22440 Ploufragan

Téléphone +33 (0) 2 96 68 40 20

Adresse e-mail support.pcr@biox.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence France : (I.N.R.S) +33 (0)1 45 42 59 59
(Ou contacter le centre antipoison local)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Réglementation (CE) No. 1272/2008.
Ne constitue pas une substance ou un mélange dangereux

2.2 Eléments d'étiquetage

Classification selon la Réglementation (CE) No. 1272/2008.
Ne constitue pas une substance ou un mélange dangereux

Mentions de danger (CLP)	Conseils de prudence (CLP)
Aucune	Aucun

2.3 Autres dangers

Dangers possibles liés aux propriétés physicochimiques :

Certains dangers associés aux composants individuels de ce mélange ne sont pas pertinents parce que les substances sont présentes à des concentrations inférieures aux seuils de coupure SGH, changement d'état physique ou parce que la solution du mélange est tamponnée à pH 4-9 (voir la directive SGH 1272/2008 / CE annexe I, chapitre 3.2.3.1.2.).

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADL13Y1-100	ADL13Y1-PRRS_SD_(FR)_V02 Version : 02	Date Création : 21/04/23
--------------------------------	--	--------------------------

Ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients	CAS #	EINECS #	Classification
α -D-Glucopyranosyl β -D-fructofuranoside α -D-Glc-(1 \rightarrow 2)- β -D-Fru D(+)-Saccharose Sugar β -D-Fructofuranosyl- α -D-glucopyranoside C12H22O11	(CAS No.) 57-50-1 (EC No.) 200-334-9	\leq 40%	Not a hazardous substance or mixture
Glycerol, 1,2,3-Propanetriol Glycerin C3H8O3	(CAS No.) 56-81-5 (EC No.) 200-289-5	\leq 8%	Not a hazardous substance or mixture

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et aussi longtemps que possible avec beaucoup d'eau (pendant au moins 10 minutes). Les paupières doivent être maintenues écartées des yeux afin d'assurer un rinçage complet. Consulter immédiatement un médecin spécialiste des yeux.

Contact avec la peau Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Consulter un médecin

Ingestion Seulement quand la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin

Conseil général En cas de doute, ou quand les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes ; effets aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans la section 2.2 de l'étiquetage et/ou dans la section 11. Ne devrait pas présenter de danger significatif dans les conditions normales d'utilisation. Peut provoquer une légère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune recommandation supplémentaire.

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADL13Y1-100	ADL13Y1-PRRS_SD_(FR)_V02 Version : 02	Date Création : 21/04/23
-------------------------	--	--------------------------

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction Eau, poudre, dioxyde de carbone, mousse

Agents d'extinction non appropriés Aucun con

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie risque de formation de gaz ou vapeurs dangereux ; COx ; NOx ; HCl, SOx, MgOx, POx, KOx ; LiOx

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection : Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire
Des vêtements de protection étanches sont nécessaires en cas de formation à grande échelle de substances toxiques

Autres informations L'emballage du produit brûle comme du papier ou du plastique
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée
Conserver les eaux d'extinction dans la mesure du possible

6. MESURES à PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Evacuer le personnel non indispensable de la zone de danger. Ne pas respirer les poussières, aérosols. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Suivre la procédure d'urgence.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Avertissez les autorités si de grandes quantités de produit pénètrent dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Confiner le déversement. Absorber le produit avec par exemple du tissu ou tout autre produit absorbant de liquide (eg Chemizorb®) et mettre dans un récipient pour élimination en accord avec la réglementation locale. Ensuite, éliminer de façon adéquate et nettoyer la zone de déversement.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour les précautions supplémentaires en cas d'incendie, voir section 5.4
Pour le contrôle de l'exposition/protection individuelle, voir section 8
Pour l'élimination, voir section 13.

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADL13Y1-100	ADL13Y1-PRRS_SD_(FR)_V02 Version : 02	Date Création : 21/04/23
-------------------------	--	--------------------------

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Mesures d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains et les autres parties exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions pour un stockage sûr	Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil. Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Hygroscopique.
Matières incompatibles	Conserver à l'écart des : acides forts, bases, agents oxydants, agents réducteurs, métaux alcalins.

7.3 Autres informations

Outre les utilisations mentionnées au point 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

D+)-Saccharose		
Royaume-Uni	WEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Royaume-Uni	WEL TWA (ppm)	S/O
Royaume-Uni	WEL STEL (mg/m ³)	20 mg/m ³
Royaume-Uni	WEL STEL (ppm)	S/O
Royaume-Uni	Remarque (WEL)	S/O
Glycérol		
Royaume-Uni	WEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Royaume-Uni	WEL TWA (ppm)	S/O
Royaume-Uni	WEL STEL (mg/m ³)	S/O
Royaume-Uni	WEL STEL (ppm)	S/O
Royaume-Uni	Remarque (WEL)	Lorsqu'aucune limite d'exposition spécifique à court terme n'est mentionnée, il convient d'utiliser un chiffre correspondant à trois fois l'exposition à long terme

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADL13Y1-100	ADL13Y1-PRRS_SD_(FR)_V02 Version : 02	Date Création : 21/04/23
-------------------------	--	--------------------------

8.2 Contrôles d'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipuler le produit.

8.2.2 Mesures de protection individuelle

Mesures techniques : Pas de recommandation spécifique

Protection personnelle :

Respiratoire	Pas de recommandation spécifique
Yeux	Porter une protection des yeux/visage adaptée.
Mains	Porter des gants adaptés (caoutchouc nitrile)
Peau/corps	Porter un vêtement de protection adapté

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Donnée non disponible

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Point d'ébullition/Plage d'ébullition	Non déterminé
Point Eclair	Non déterminé
Inflammabilité	Non déterminé
Propriétés explosives	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité	Non déterminé
Densité relative air=1	Non déterminé
Solubilité dans l'eau	Soluble
pH	Non déterminé
Viscosité	Non déterminé
Propriétés oxydantes	Non déterminé
Conductivité	Non déterminé

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADL13Y1-100	ADL13Y1-PRRS_SD_(FR)_V02 Version : 02	Date Création : 21/04/23
-------------------------	--	--------------------------

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées pour le stockage et la manipulation

10.3 Possibilité de réaction dangereuse

Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmement hautes ou basses

10.5 Matières incompatibles

Oxydants ou réducteurs forts, bases fortes, acides forts ; métaux alcalins

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux formés en cas d'incendie - Oxydes de carbone, oxydes de soufre, oxydes d'azote, chlorure d'hydrogène gazeux, oxyde de magnésium, oxydes de phosphore, oxydes de potassium, oxydes de lithium.

En cas d'incendie (cf. chapitre 5)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

D+)-Saccharose	
LD50 Oral - Rat	29,700 mg/kg
RTECS:	WN6500000
Glycérol	
LD50 oral rat	12,600 mg/kg
LC50 inhalation rat 4hr	>2.75 mg/l
LD50 Dermal rabbit	10,000 mg/kg
LD50 Dermal guinea pig	56750 mg/kg
TSCA Inventory:	Listed (1,2,3-Propanetriol)
RTECS:	MA8050000

Il n'existe pas de données quantitatives sur la toxicité de ce produit.

11.2 Autres informations

Danger pour la santé :

ATTENTION : Ce produit contient des composants d'origine animale. Il est recommandé de le manipuler avec les précautions d'usage relatives aux produits potentiellement infectieux.

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADL13Y1-100	ADL13Y1-PRRS_SD_(FR)_V02 Version : 02	Date Création : 21/04/23
-------------------------	--	--------------------------

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

D+)-Saccharose	
Ecologie - Eau	Ecologie - Eau
Glycérol	
Ecologie - Eau	Non classé
LC50 – Fish (Salmo gairdneri) 96hr	54,000 mg/l
LC50 - Bacteria, activated sludge	> 1,000 mg/l
EC50 – Daphnia (daphnia magna, locomotor effect) 24hr	> 10,000 mg/l

Les dangers pour l'environnement ne doivent pas être étiquetés avec des phrases P en-dessous de 125 ml ou 125 g (UE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2).

12.2 Persistance et dégradabilité

D+)-Saccharose	
Biodégradabilité	Biodégradabilité
Glycérol	
Biodégradabilité	Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

D+)-Saccharose	
Facteur de Bioconcentration (BCF REACH)	Facteur de Bioconcentration (BCF REACH)
Log Pow	Log Pow
Glycérol	
Facteur de Bioconcentration (BCF REACH)	Pas d'autres informations disponibles
Log Pow	-1.76

12.4 Mobilité dans le sol

D+)-Saccharose	
Ecologie - Sol	Ecologie - Sol
Glycérol	
Ecologie - Sol	Soluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

D+)-Saccharose	
Cette substance/ce mélange ne répond pas aux critères PBT du règlement REACH, annexe XIII.	
Cette substance/ce mélange ne répond pas aux critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII.	
Glycérol	
Cette substance/ce mélange ne répond pas aux critères PBT du règlement REACH, annexe XIII.	
Cette substance/ce mélange ne répond pas aux critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII.	

12.6 Autres informations

D+)-Saccharose	
Aucune information supplémentaire disponible	
Glycérol	
Aucune information supplémentaire disponible	

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADL13Y1-100	ADL13Y1-PRRS_SD_(FR)_V02 Version : 02	Date Création : 21/04/23
--------------------------------	--	--------------------------

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Produit** Elimination des déchets chimiques en conformité avec les lois et réglementations locales correspondantes. Contacter les autorités ou une société agréée en charge de l'élimination des déchets, qui vous conseilleront sur la manière d'éliminer ce type de déchets.
- Emballages souillés** Elimination des déchets chimiques en conformité avec les lois et réglementations locales correspondantes. Manipuler les emballages souillés de la même manière que le produit lui-même.
- Autres informations** Si non spécifié par ailleurs les emballages non contaminés peuvent être considérés comme des déchets ménagers

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Selon réglementations ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1 Numéro ONU

UN-No. (ADR)	Non réglementé
UN-No. (IMDG)	Non réglementé
UN-No. (IATA)	Non réglementé
UN-No. (ADN)	Non réglementé
UN-No. (RID)	Non réglementé

14.2 Nom d'expédition ONU

Nom d'expédition	Non réglementé
Nom d'expédition (IMDG)	Non réglementé
Nom d'expédition (IATA)	Non réglementé
Nom d'expédition (ADN)	Non réglementé
Nom d'expédition (RID)	Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Class(es) de danger pour le transport (ADR)	Non réglementé
Class(es) de danger pour le transport (IMDG)	Non réglementé
Class(es) de danger pour le transport (IATA)	Non réglementé
Class(es) de danger pour le transport (ADN)	Non réglementé
Class(es) de danger pour le transport (RID)	Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG)	Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA)	Non réglementé
Groupe d'emballage (ADN)	Non réglementé
Groupe d'emballage (RID)	Non réglementé

14.5 Dangers environnementaux

Dangereux pour l'environnement	Non
Polluant marin	Non
Autres informations	Aucune information supplémentaire disponible

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADL13Y1-100	ADL13Y1-PRRS_SD_(FR)_V02 Version : 02	Date Création : 21/04/23
--------------------------------	--	--------------------------

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Overland transport	Not regulated
Transport by sea	Not regulated
Air transport	Not regulated
Inland waterway transport	Not regulated
Rail transport	Not regulated

14.7 Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code

Non applicable

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006 – Annexe II.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ne contient aucune substance REACH soumise à des restrictions au titre de l'annexe XVII

Ne contient aucune substance figurant sur la liste candidate de REACH $\geq 0,1$ % / SCL

Ne contient aucune substance de l'annexe XIV de REACH

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces informations ne concernent que le produit susmentionné et n'ont pas besoin d'être valables en cas d'utilisation avec d'autre(s) produit(s) ou dans tout procédé. En l'état actuel de nos connaissances, ces informations sont correctes, complètes et données de bonne foi mais sans garantie. La responsabilité de vérifier que les informations sont adéquates et complètes pour son application particulière revient à l'utilisateur lui-même.

Pour usage vétérinaire in vitro uniquement - Pour usage animal uniquement.